

DIALANGUE

BULLETIN DE LINGUISTIQUE
volume 11, avril 2000

Unité d'enseignement
en linguistique et en langues modernes
Université du Québec à Chicoutimi

Recherches sur le langage

- articles
- projet de mémoire
- compte rendu
- actualités linguistiques

VERS UN TRAITEMENT LEXICOGRAPHIQUE DE -ERIE¹

Jean-Pierre ROUSSEAU
Université de Sherbrooke

Sans doute parce qu'elle se situe au carrefour de la morphologie, de la lexicologie, de la sémantique et même de la syntaxe, la dérivation a fait couler beaucoup d'encre dans la recherche linguistique. Paradoxalement, ces unités permettant la création lexicale ont été particulièrement négligées dans les dictionnaires usuels et les grammaires. Parfois, les lexicographes ont rédigé des articles pour les préfixes, mais ils l'ont fait rarement pour les suffixes. Il faut dire que l'objectif des dictionnaires usuels est traditionnellement de décrire le lexique attesté sans expliquer le processus de création à la base de celui-ci. De plus, à notre connaissance, aucune des études qui traitent de la suffixation du français québécois n'avait de visée lexicographique. Elles se contentent habituellement de définir, rarement de manière systématique, quelques valeurs du suffixe sous forme de paraphrases.

À ce titre, la présente étude innove. Elle décrit le comportement sémantique, morphologique, syntaxique du suffixe -ERIE du français québécois et transfère ces informations en lexicographie. Alors que les hypothèses homonymique et polysémique sont en concurrence pour décrire les différents traits sémantiques des suffixes, nous préconisons l'hypothèse polysémique dans une perspective synchronique. Le choix particulier de -ERIE pour illustrer le modèle lexicographique proposé s'appuie sur des critères linguistiques et méthodologiques. Ce suffixe très productif en français québécois est déjà bien étudié selon des approches différentes de la nôtre.

Dans cet article, nous développerons d'abord notre cadre théorique qui explicite le modèle lexicographique préconisé et les modifications que nous avons dû lui apporter afin qu'il puisse rendre compte de la suffixation. Ensuite, nous dresserons le tableau synoptique du superarticle de -ERIE tel que nous le proposons dans notre étude. L'article décrivant l'acception -ERIE (IV.1a) suivra à titre d'exemple.

1. Cet article synthétise les réflexions d'un mémoire de maîtrise codirigé par Gaétane Dostie et Jean-Marcel Léard. Il a été réalisé dans le cadre d'une recherche subventionnée par le CRSHC.

1. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Nous sommes persuadé que le modèle lexicographique développé dans le *volume Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire* (désormais ILEC) de Mel'cuk, Clas et Polguère (1995) est apte à répondre à nos besoins. L'ILEC, qui présente une théorie lexicographique s'inscrivant dans le cadre de l'approche sémantico-lexicale (Sens-Texte), décrit en détail les traits spécifiques d'un *Dictionnaire explicatif et combinatoire* (désormais DEC) et en formule les principes de rédaction. Cependant, si les principes du DEC ont déjà été éprouvés pour plusieurs mots du lexique standard ainsi que pour certains éléments grammaticaux et pragmatiques, ce n'est pas le cas pour les affixes dérivationnels. Ainsi, nous devons modifier ce cadre et le compléter par deux autres études, l'une sémantique et l'autre morphologique, pour élargir l'application de cette étude à la suffixation. La première étude est la grammaire modulaire proposée par Léard et Bürgi (1998) dans l'article *La syntaxe: une série de modules sémantiques?*. La deuxième étude est la thèse de Corbin (1987) intitulée *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Même si le contenu de ces études n'est pas très développé dans ce texte, il n'en demeure pas moins que ces dernières constituent un apport essentiel à notre recherche.

1.1 *Cadre théorique lexicographique: le DEC*

Ce dictionnaire particulier est dit *explicatif* dans la mesure où tout élément lexical qui y est consigné est infailliblement accompagné d'une explication sémantique formelle et il est dit *combinatoire* puisqu'il accorde une valeur particulière à la présentation rigoureuse et exhaustive de la combinatoire lexicale (Mel'cuk, Clas et Polguère 1995, p. 10). L'unité de base du DEC est la lexie (désormais L), qui est soit un lexème ou un phrasème. Par voie de conséquence, chaque L prise dans une seule acception bien déterminée et munie de tous les renseignements qui spécifient totalement son comportement dans un texte doit faire l'objet d'un article complet. Les différentes L montrant la relation de polysémie de l'élément étudié sont regroupées sous un ensemble appelé vocable. Pour le suffixe -ERIE, nous ne rédigeons donc pas un article de dictionnaire, mais plutôt un superarticle contenant un ensemble d'articles apparentés par leur sémantisme et leur forme qui font référence aux différents sens du suffixe.

1.1.1 *Microstructure du dictionnaire*

L'ILEC suggère trois zones d'informations majeures à intégrer dans un article de dictionnaire du DEC (*zones phonologique, sémantique et combinatoire*) auxquelles s'ajoutent deux zones auxiliaires, importantes du point de vue dictionnaire (*zones d'illustrations et phraséologique*).

1) La *zone phonologique* (= le signifiant de L) est celle où le dictionnaire spécifie la forme phonologique et les données prosodiques (complètement négligées dans les dictionnaires existants) de L accompagnées, s'il y a lieu, de remarques sur les problèmes d'orthoépique et d'orthographe.

2) La *zone sémantique* (= le signifié L) comprend deux sous-zones: la définition lexicographique de L (partie dénotationnelle) et les connotations de L (partie connotationnelle).

Si la partie connotationnelle ne pose pas problème, nous devons modifier la partie dénotationnelle. Selon le DEC, le défini doit être une forme propositionnelle, c'est-à-dire une expression qui regroupe les différentes variables (X, Y et Z) représentant ses actants sémantiques (arguments). C'est ce que les auteurs appellent la Règle de la forme propositionnelle. Notre tâche étant d'abord de décrire le fonctionnement du suffixe, nous allons plutôt expliciter le défini sous la forme bien connue en morphologie [B -ERIE]_N où B représente la base, -ERIE est le suffixe décrit, et le N indiquant la catégorie grammaticale du dérivé ainsi formé. Les contraintes sur la base (catégorie et type spécifique) sont fournies après la définition sous la nouvelle rubrique *Cooccurrents* de -ERIE. Cette solution permet d'illustrer le phénomène de création lexicale et le possible transfert catégoriel. Les actants sémantiques peuvent parfois jouer un rôle dans le sémantisme du suffixe vedette, mais ne pas être obligatoires. Nous plaçons alors entre crochets la partie de la forme propositionnelle qui ne fait pas partie du régime de l'acception et entre parenthèses la partie qui contient des actants facultatifs. Afin de poursuivre le raisonnement, nous utilisons l'abréviation B dans la définition pour représenter le ou les type(s) de base sur lesquelles peut se joindre le suffixe. Le recours à cette abréviation permet d'éviter la confusion avec les actants sémantique (X, Y, Z...). La définition est également soumise à d'autres règles sur son contenu et sa forme énoncées dans l'ILEC qui s'appliquent bien à notre domaine et sont respectées.

3) La *zone de combinatoire* (= le syntactique de L) se divise en quatre parties: 3.1) la sous-zone de combinatoire morphologique (partie du discours de la base, types de déclinaison / conjugaison, formes non réalisables, formes irrégulières, etc.); 3.2) la sous-zone de combinatoire stylistique (marques d'usage); 3.3) la sous-zone de combinatoire syntaxique (classe et sous-classes syntaxiques, constructions typiques, régime, etc.); 3.4) la sous-zone de combinatoire lexicale restreinte.

Cette sous-zone d'informations exige quelques modifications. Intitulée *Cooccurrents*, elle comprend les contraintes sur la détermination du dérivé formé qui ne sont pas inhérentes à son type spécifique, signalé dans la zone sémantique (nom de masse ou nom comptable). Nous y ajoutons les cooccurrents fréquents du dérivé. Le régime du dérivé résultant suit cette sous-zone. Il est représenté sous la forme d'un tableau où le nombre de colonnes correspond au nombre d'actants sémantiques du dérivé et le nombre de lignes, au nombre maximal de possibilités d'expressions pour chacun de ces actants. En plus du tableau de régime, cette zone fournit des contraintes sémantiques et syntaxiques additionnelles, notamment concernant le type spécifique de la catégorie grammaticale des actants et de leur détermination. Dans des cas précis où la base du dérivé est elle-même un prédicat et a donc des arguments (*causerie, connerie, sauterie...*), la source de ces actants est précisée.

La sous-zone de combinatoire lexicale spécifie l'ensemble de toutes les possibilités dans le même paradigme sémantique et elle prévoit, pour la lexie sélectionnée, les données permettant un choix de cooccurrents lexicalement contraints. Le DEC présente un inventaire de 56 fonctions lexicales standard simples qui couvrent les relations paradigmatiques et syntagmatiques entre les L. Les seules fonctions lexicales qui s'appliquent à notre étude sont la fonction synonyme et la fonction antonyme. Ces dernières nous permettent d'étudier, entre autres, les relations qu'entretient le suffixe -ERIE

avec ses associés et concurrents. Dans les articles de notre étude, nous divisons cette sous-zone en deux, soit les *Fonctions lexicales du suffixe* et les *Fonctions lexicales des dérivés* résultants.

4) La zone d'illustrations du DEC contient uniquement des phrases entières, tirées des bases de données textuelles et modifiées ou non par le lexicographe, démontrant les emplois de L et appuyant la description lexicographique.

En ce qui nous concerne, un minimum d'une phrase complète pour illustrer l'acception nous apparaît nécessaire. Par contre, les phrases ont le désavantage de ne pouvoir contenir qu'un dérivé et par conséquent, de ne pas illustrer le processus de création que l'on veut mettre en évidence. À cet effet, nous dressons également une liste de dérivés typiques de l'acception décrite (zone centrale). Nous ajoutons parfois une deuxième liste dite complémentaire, contenant les dérivés moins spontanés (zone périphérique). Nous traitons à la fin de l'article les dérivés formés sur le même modèle que l'acception, dont le comportement est toutefois différent, et les dérivés constituant des cas particuliers. Tous ces exemples sont issus d'un corpus formé par les dérivés recensés dans certaines études récentes sur -ERIE en français québécois.

5) La zone phraséologique répertorie toutes les expressions multilexicales non libres où figure L. Cette zone ne nous concerne pas puisque nous décrivons des éléments des mots construits.

1.1.2 Macrostructure du dictionnaire

Les différentes acceptions du suffixe étudié sont regroupées sous un vocable et constituent le superarticle de -ERIE. Le regroupement entre deux L est loin d'être automatique et requiert un pont sémantique qui se définit comme étant une composante commune caractéristique explicite ou implicite des signifiés de ces deux L qui se retrouve ainsi liées sémantiquement. Si des L à signifiant identique ne possèdent pas de pont sémantique, elles sont considérées comme homonymes et consignées dans des vocables différents.

L'ordonnement logique des lexies au sein d'un même vocable repose uniquement sur des considérations sémantiques. Cinq règles énoncées dans l'ILEC dictent cet ordonnancement. En outre, les regroupements hiérarchiques entre les lexies perçues intuitivement par le locuteur doivent être représentées à l'intérieur d'un superarticle. Pour ce faire, les auteurs de l'ILEC proposent une numérotation qui rend compte de la structure arborescente du réseau sémantique du vocable.

1.2 Approche sémantique: la grammaire modulaire

Léard et Bürgi (1998), envisagent la représentation de la phrase (P) comme le résultat de l'interdépendance de trois modules sémantiques: 1) hiérarchie sémantique des prédicats et des arguments; 2) opérations de thématization-prédication; et 3) opérations de construction de la référence. Partageant cette opinion, nous aborderons la dérivation dans la même optique. L'étude de ces modules nous permet de mieux saisir le changement catégoriel effectué lors de la suffixation et de prévoir les valeurs référentielles des suffixes. En effet, l'aspect sémantique le plus important de la dérivation

est son apport à la construction de la référence, liée par définition à des faits de repérage ou de quantité dans le domaine spatial ou temporel (action, résultat de l'action, lieu, collection / ensemble, valeur évaluative, etc.). Notons que la quantité et la localisation sont souvent en cause.

1.3. *Approche morphologique: la structuration du lexique*

La thèse de doctorat de Corbin (1987) constitue un ouvrage indispensable pour notre étude puisqu'elle nous fournit des informations pour l'étude du fonctionnement du lexique que nous pourrions intégrer à notre approche lexicographique. Elle propose un modèle intéressant du composant lexical et insiste sur le système de paraphrases comme le DEC. Sa thèse se compose de trois parties: 1) contre une morphologie de l'évidence, 2) principes d'une morphologie stratifiée, 3) pour un modèle lexical stratifié.

La première partie est consacrée à analyser les obstacles méthodologiques qui se dressent devant le morphologue, comme l'utilisation brute des matériaux lexicographiques, le réduisant souvent à de fausses évidences. Ces conseils méthodologiques sont très utiles dans notre étude.

La deuxième partie présente un classement des irrégularités observables, suggère des principes permettant à la fois de délimiter le champ d'application des différents types de règles et d'exclure de la description ce dont la grammaire ne peut rendre compte. Cette typologie des irrégularités nous permet d'expliquer l'appartenance d'un dérivé à une acception du superarticle avec laquelle il a une ou des différences soit allomorphique, morphologique ou syntaxique.

La troisième partie développe de façon détaillée le contenu et le fonctionnement du modèle de composant lexical qui s'appuie sur la méthodologie et la théorie posées dans les deux parties précédentes. Ce modèle est organisé en trois sous-composants qui forment les niveaux hiérarchiques fondamentaux du modèle: le Composant de base, le Composant dérivationnel et le Composant conventionnel. L'originalité du modèle exposé par Corbin tient du fait qu'il est associatif, surgénératif par rapport au lexique attesté et stratifié. Ce modèle nous permet d'expliquer le processus de création lexicale par préfixation ou suffixation.

2. SUPERARTICLE DE -ERIE

Avant de présenter le tableau synoptique de -ERIE et l'article de -ERIE (IV.1a), signalons que le superarticle tient compte du fait que le dictionnaire contient certaines observations qui règlent les faits généraux. En ce qui concerne le suffixe étudié, ces informations décrivent la transformation morphologique (ou phonologique) des bases lors de la formation des dérivés, la morphologie (ou phonologie) des actants sémantiques des dérivés ainsi que la prédétermination de ces dérivés nominaux d'après leur classe (nom massif / nom comptable).

2.1 Tableau synoptique

-ERIE, suffixe, forme des noms féminins

- I.** 1a. Ensemble de B...
[La *machinerie* de l'entrepreneur est remise pour l'hiver.]
- 1b. Ensemble d'objets associés à B...
[La *litterie* de Nancy lui a été offerte en cadeau.]
- 2a. Ensemble d'activités techniques associées à B...
[La *joaillerie* exige beaucoup de dextérité manuelle et de finesse.]
- 2b. Ensemble d'activités commerciales associées à B...
[L'*hôtellerie* québécoise connaît un essor considérable cet été.]
3. Ensemble d'individus qui ont le statut de B...
[La *prêtrerie* du Québec était réunie pour la visite du Pape.]
- II.** 1a. Ensemble des objets faits en B...
[La *boiserie* de cette maison est magnifique.]
- 1b. Objet qui appartient à -ERIE II. 1a ou à un ensemble d'objets faits par B...
[La *verrerie* de Richard est exposée dans sa bibliothèque.]
[La *pâtisserie* qui est sur le comptoir est appétissante.]
2. Objet qui appartient à un ensemble qui a la propriété d'être B...
[La *chinoiserie* rapportée de voyage est bien exposée dans son salon.]
- III.** 1a. Lieu où l'on trouve un ensemble de B en vue de le stocker, traiter ou produire...
[La *porcherie* des Laroche a brûlé, mais les bêtes ont pu être sauvées.]
[Les bleuets sont déjà prêts pour la récolte à la *bleuetterie* de M. Tremblay.]
[La *timonerie* abrite la roue du gouvernail et les divers appareils de navigation.]
- 1b. Lieu où l'on fabrique B...
[Près de 1 000 employés travaillent à l'*aluminerie* de Trois-Rivières.]
- 1c. Lieu où l'on vend principalement B...
[L'*animalerie* du quartier vend une espèce très rare de perroquet.]
2. Lieu où s'exerce l'ensemble des activités de B...
[On prépare du pain sans sucre et sans gras à la *boulangerie* du coin.]
3. Lieu où l'on fait l'action de B...
[Jean-Pierre est allé à l'*imprimerie* pour photocopier son mémoire.]
- IV.** 1a. Action ou ensemble d'actions répétitives typiques de B ou qui consistent à se comporter comme B...
[Les *niaiseries* de Pierre font rire toute la classe.]
[La *singerie* du jeune Guillaume n'a pas été appréciée par sa mère.]
[La *tartufferie* de sa campagne électorale me révolte.]
- 1b. État ou caractère qui l'amène à faire des -ERIE I.1a...
[La *connerie* de Normand ne cessera de m'exaspérer.]
2. Action ou résultat du comportement d'une personne qui fait l'action de B...
[La *menterie* du politicien n'a pas été pardonnée par la population.]

2.2. Exemple d'un article

IV.1a. [B -ERIE]_N, nom comptable, souvent employé au pluriel.

(Action ou ensemble d'actions répétitives typiques de B ou qui consistent à se comporter comme B, (réalisées par X).

Connotations

1) La réitération de l'action amène l'idée d'excès, d'anormal.

Cooccurrents de -erie

B: B est un N.

N est un nom de qualité, parfois issu d'un nom d'animal ou d'un nom propre connu.

Régime

(X = I)
1. de N

1) C_I: N est un N_{animé}, parfois un N_{humain}.
Ce régime est issu de la base: X est un N » X fait des [N -ERIES]_N »
les [N -ERIES]_N que X fait [si PP] / les [N -ERIES]_N de X [si PP].

Cooccurrent du résultat

Ça, c'est des [N -ERIES]_N.

Fonctions lexicales du suffixe

Syn_Q: -age (ex.: chiennage, cochonnage, niaisage...)

Syn_Q: -esse (ex.: finesse, gentillesse)

Syn_Q: -ie (ex.: folie, félonie)

Syn_Q: -ise (ex.: bêtise, roublardise, sottise)

Syn_Q: -té (ex.: méchanceté, frivolité)

Exemple Les *niaiseries* de Pierre font rire toute la classe.

Liste de dérivés: ânerie, bambinerie, bigoterie, bonnasserie, cachotterie, chatterie, chétiverie, chiennerie, chinoiserie, clownerie, cochonnerie, connerie, coquetterie, coquinerie, dégueulasserie, donquichotterie, drôlerie, écœuranterie, effronterie, égoïsterie, espièglerie, raffinerie, fainéanterie, fantasquerie, fantasserie, filouterie, finauderie, finerie, follerie, fourberie, frivolerie, galanterie, gaucherie, gentilhommeerie, gloutonnerie, gnochonnerie, grivoiserie, guignolerie, hâblerie, infamerie, juiverie, mémèrerie, mesquinerie, niaiserie, nounounerie, piraterie, pitrerie, polissonnerie, poltronnerie, rabâcherie, rabelaiserie, safrerie, saloperie, sauvagerie, séraphinerie, singerie, souillonnerie, taquinerie, tartufferie, têteuserie, traîtrerie, trépasserie, vacherie, vilainerie...

Faits sur ce modèle: *avocasserie* est influencé par *asser / asserie* puisqu'on s'attend à *avocaterie*.

3. CONCLUSION

Tels que proposés, les superarticles lexicographiques sur les suffixes permettent de faire une économie considérable dans la nomenclature des dictionnaires, puisqu'ils rendent redondants ceux des dérivés. Le superarticle des dérivés ne contient que les entrées et l'indication de leurs sens dans le superarticle du suffixe avec lequel ils sont formés. Par exemple, l'entrée *BOULANGERIE* indique au lecteur de se référer à *-ERIE* (I.2a), *-ERIE* (I.2b) et *-ERIE* (III.2) sans aucune définition ni information supplémentaire. Toute l'information générale pertinente (détermination, structure d'arguments) étant disponible dans le super-article sur le suffixe, seules les rares propriétés du dérivé (cooccurents par exemple) paraît sous le dérivé. Comme il est impossible de recenser dans la nomenclature d'un dictionnaire tous les dérivés possibles de chacun des suffixes, une telle solution permet de traiter un grand nombre de mots absents dans les dictionnaires. Ces superarticles permettent même de définir des mots qui ne font pas partie du lexique conventionnel selon Corbin (1987), mais qui pourraient en faire partie et dont l'inexistence est attribuable à des lacunes accidentelles.

Par notre classification des dérivés en *-ERIE*, nous avons tenté de faire ressortir les cas les plus clairs qui comprennent le plus grand nombre des suffixes de notre corpus. Certains dérivés ne sont pas traités puisqu'ils constituent des idiosyncrasies résiduelles. Nous faisons référence ici à des dérivés dont la base est incertaine ou qui proviennent plutôt d'un calque sur le processus de création. Pour essayer de bien représenter la réalité linguistique, nous avons traité certains cas particuliers en les rattachant aux acceptions du superarticle qui leur correspondent. D'autres dérivés, comme *batterie*, *galerie*, *huissierie*, *marqueterie*, *messagerie*, *minuterie*, *sauterie*, etc., n'ont pas été traités non plus puisque leur comportement sémantique, morphologique ou syntaxique ne correspondait pas aux acceptions décrites. Il faudra envisager la description de ceux-ci dans des articles individuels. Les raisons qui expliquent ce genre de glissement sont diverses et hors de notre domaine d'étude. Cependant, la série évaluative possède beaucoup d'emplois particuliers : non seulement elle possède ses emplois typiques, mais certains dérivés des autres séries peuvent également subir un glissement et devenir évaluatifs dans certains contextes.

De tels superarticles lexicographiques sur les suffixes tels permettent de rendre compte du processus de création lexicale sous-jacent, ce que les dictionnaires usuels négligent. Nous croyons avoir atteint nos principaux objectifs lexicographiques et avoir confirmé l'hypothèse polysémique du suffixe étudié. Cet article est donc une proposition de modèle formel pour la description lexicographique des suffixes, mais aussi une invitation lancée aux autres chercheurs de poursuivre le travail amorcé.

BIBLIOGRAPHIE

- CORBIN, Danielle. (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, vol. 1, Tübingen, Presses Universitaires de Lille.
- LÉARD, Jean-Marcel et Anne BÜRGI. (1998) «La syntaxe: une série de module sémantiques?», *Dialangue*, vol. 8-9, p.43-50.
- MEL'CUK, Igor A., André CLAS et Alain POLGUÈRE. (1995) *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Paris, Duculot.